

Séance du 2 Juin 1934.

L'an mil neuf cent trente-quatre et le 2 juin
à vingt-huit heures, le Conseil municipal de la Ville de Montbrégan.
s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel des séances
pour la Présidence de M. Roger de Lassus, maire.

Étaient présents : M. le Maire, Marigot, Birabut, Mondeuse et,
Dorbessan, Cournet, Hubertelle, Larrieu, Payre, Alcancharé, Ladère.

Absents : M. le Maire, Roudié, Dor, Dague, Tychenne, Appau,
Claverie, Maupouiné.

M. le Maire donne connaissance au Conseil
d'une lettre de M. Castel Manuel qui demande que la commune
lui consentte la location d'un terrain à la Gravette pour y construire
un garage destiné à abriter ses autos.

Cette demande est renvoyée à une commission composée
de M. le Maire et Dorbessan qui établira un rapport à ce sujet.

M. le Maire donne lecture du rapport de M.
Senfaut ingénieur des P. T. T. sur sujet de l'immeuble Darolles
ainsi que du rapport de l'architecte Ferry ; il explique qu'il

a dû prendre, sur avis du premier, un arrêté enjoignant à M^e de Davelles à démolir la partie de sa maison menaçant ruines. Cet arrêté a été notifié à l'intéressé.

M. Marriqot demanda de la parole et insiste auprès de M. le Maire pour que le Boulevard B. de Lattes qui est aujourd'hui une promenade propre et agréable, soit éclairé le plus promptement possible. Il propose des lampes à réflecteur comme celles qui ont été posées sur la place Valentine Gabriele dont on a toute satisfaction.

M. le Maire promet de s'occuper de la question.

M. Gouret, rapporteur du service de l'Eau, demande la parole et fait connaître au Conseil Municipal que conformément au Règlement qui a été établi : quelques personnes ont fait la demande de changement de catégorie de concession d'eau, ou le nombre de foyers qu'abrite leur immeuble.

Après étude de chacune des demandes produites le Conseil Municipal décide d'accorder :

1 concession de 1^{re} catégorie

à M^e Biéz Joseph propriétaire rue du Ruy et du Tyénas dont l'immeuble abrite 22 personnes dont 3 ménages de 3 personnes.

1 concession de 2^e catégorie

à M^e Biéz négociant rue des Générals Tellier et Telleport dont l'immeuble abrite 14 personnes dont 3 ménages de 2 personnes et la Poste.

1 concession de 3^e catégorie

à M^e Boudouaret Chomaz rue St Barthélémy dont l'immeuble abrite 13 personnes dont 4 ménages de 2 personnes et en raison de l'installation d'échaudage de fûts

1 concession de 3^e catégorie

à M^e Royer négociant rue St Barthélémy dont l'immeuble abrite 20 personnes dont 4 ménages de 3 personnes

1 concession de 2^e catégorie

à M^e veuve Guerquil négociante, avenue de Luchon dont l'immeuble abrite 13 personnes dont 3 ménages de 4 personnes

1 concession de 3^e catégorie

à M^e Dorbettane entrepreneur, Rue du Lattes dont l'immeuble abrite 21 personnes dont 3 ménages de 3 personnes

1 concession de 2^e catégorie

à M^e Dorbettane, entrepreneur, rue du Gal Telleport dont l'immeuble abrite 16 personnes dont 4 ménages de 3 personnes

1 concession de 3^e catégorie

à M^e Cazemage, propriétaire avenue de St Gaudens dont l'immeuble abrite 27 personnes dont 4 ménages de 3 personnes au moins.

1 concession de 2^e Catégorie

à M. Lestrade, propriétaire, rue Alquier
dont l'immeuble abrite 15 personnes

1 concession de 2^e Catégorie

à M. Daucaoste, rue Nationale
dont l'immeuble abrite 12 personnes

Sur proposition des rapporteur M. Guérard le Conseil municipal
rectifie ainsi qu'il suit le § 111 de l'article 18 de la délibération du 29 Décembre 1933
concernant le service de l'eau pour les Hôtels, Cafés, marchands de vins :

1 ^o de 1 Hectare à 120 Fr ^s par mois	60 ^r par cu
2 ^o de 12 m ³ à 30 m ³ " "	0.80 le m ³
3 ^o au-dessus de 30 m ³	0.60 "

Réuni en comité secret, le Conseil donne un avis favorable à la demande de :

Assistance médicale	{ Madeleine Geyris épouse Guertis Fréne Duclos. Mme Gaquac née Dulouy. Madeleine
---------------------	--

Assistance aux Veillards.	{ Mansas François Lahore Rosalie Geyris Madeleine épouse Guertis
---------------------------	--

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

The image shows several handwritten signatures in black ink, some of which are crossed out or partially obscured. The signatures appear to be from members of the council who approved the resolution. Some legible names include "P. Bourg", "A. Bourg", "Provost", "M. Guertis", "Fréne Duclos", "Madeleine Geyris", "Lahore Rosalie", "François Mansas", and "Roger de Cassay". There are also some signatures that are mostly crossed out or very faint.